

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V. 63 Vœu relatif à l'affectation des élèves de 3ème dans les lycées.

Le Conseil de Paris,

Considérant que les collégiens sont actuellement affectés dans les lycées par l'intermédiaire du logiciel Affelnet ;

Considérant que ce logiciel a été créé en 2008 pour favoriser la mixité scolaire et lutter contre la ségrégation sociale des lycées publics ;

Considérant les dysfonctionnements relevés dans le district Est comme l'affectation en 2016 – par le logiciel Affelnet – de 83% élèves boursiers dans le lycée Turgot, alors même que l'arrondissement n'en abritait que 31,3%;

Considérant les dysfonctionnements de nouveau constatés à Paris lors de la rentrée scolaire 2020, qui se sont traduits par près de 260 élèves entrant en collège et en lycée non affectés au 1er septembre 2020 ;

Considérant le juste équilibre à trouver entre la nécessité en effet de soutenir les élèves boursiers et de récompenser le fruit du travail scolaire de tous les élèves ;

Considérant les annonces récentes d'une refonte globale du système par le Rectorat de Paris, le manque d'information auprès des associations de Parents d'élèves et les nombreuses incertitudes qui persistent ;

Considérant que les personnels, les élèves, ainsi que les parents du district Est demeurent aujourd'hui très inquiets sur le processus d'affectation dans les lycées et se mobilisent pour une amélioration des conditions d'accueil des futurs lycéens et du système Affelnet ;

Considérant que les choix d'affectation opérés par les familles en fin de collège revêtent une importance particulière pour l'orientation des élèves, notamment du fait des différentes spécialités proposées par les lycées ;

Considérant que le manque de choix proposés aux familles conduit de plus en plus de parisiens à opter pour des stratégies d'évitement en inscrivant leurs enfants dans des lycées privés et en préférant en assumer le coût parfois lourd à supporter pour les foyers les plus modestes.

Sur proposition de Valérie MONTANDON et les élus du groupe Changer Paris,

Émet le vœu que :

- La Maire de Paris interpelle le Rectorat de Paris afin de demander une communication transparente quant au projet de refonte d'Affelnet, et notamment une projection concrète – établissement par établissement – des choix qui seront proposés aux élèves ;
- La Maire de Paris interpelle le Rectorat de Paris pour demander à ce que la refonte d'Affelnet ne soit pas lancée avant d'avoir pu consulter les équipes pédagogiques, les parents d'élèves et les élus d'arrondissement et avant de leur avoir communiqué une information complète et concrète ;
- La Maire de Paris coordonne avec l'Académie de Paris une meilleure information des collégiens et de leurs familles sur le processus d'affectation dans les lycées, notamment en la rendant plus transparente s'agissant des modalités et des critères retenus ;
- La Maire de Paris s'engage à relancer la réflexion sur le système d'affectation dans les lycées, si les mesures prises par le Rectorat cette année se révèlent inefficaces et si de nouveaux dysfonctionnements encore constatés pour la Rentrée 2021/2022.